COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 21 juin 2023

N° 74
Pétition – Route de Misery à Oleyres – 1ère réponse de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 25 mai 2023, le Conseil communal a eu lecture d'une pétition, signée par 175 habitants d'Oleyres et demandant, notamment, l'octroi d'un macaron pour les habitants d'Oleyres.

Les pétitionnaires ont été reçus par une délégation de la Commune d'Avenches accompagnée de la DGMR. Durant cette séance, il a été mentionné que les pétionnaires n'ont pas fait opposition à la mesure mais souhaitent des solutions pour les habitants d'Oleyres.

La DGMR a été claire sur sa non-entrée en matière pour l'octroi d'un macaron. Une telle décision serait contraire au principe de l'égalité de traitement. Un tribunal argovien a par ailleurs déjà traité d'une situation similaire en ce sens.

Un recours a été déposé et a un effet suspensif sur la mise en place de la mesure expérimentale. La Municipalité et la DGMR attendent donc une décision de la CDAP. Dans l'intervalle, une étude sur les coûts de réfection de ladite route sera lancée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Gaetan AEBY

MUNICIPALITE DE AVENCHES LIBERTE ET PATRIE

Le Secrétaire :

Julien MORA